

# Zoom sur... la pêche des crustacés en Bretagne

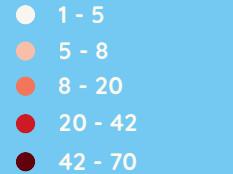


## CRUSTACES

Invertébrés le plus souvent aquatique, ayant 2 paires d'antennes et une carapace

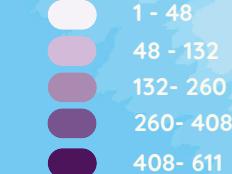


**Indicateur de Densité :**  
Nombre de navires présents au sein d'une maille



Les chiffres sont issus des informations récoltées auprès des professionnels lors des enquêtes VALPENA pour l'année 2023.

**Indicateur d'intensité :**  
Nombre de mois cumulés durant lesquels la maille est travaillée



Les chiffres sont issus des informations récoltées auprès des professionnels lors des enquêtes VALPENA pour l'année 2023.

**FINISTÈRE**

201 navires  
9 espèces

**CÔTES D'ARMOR**

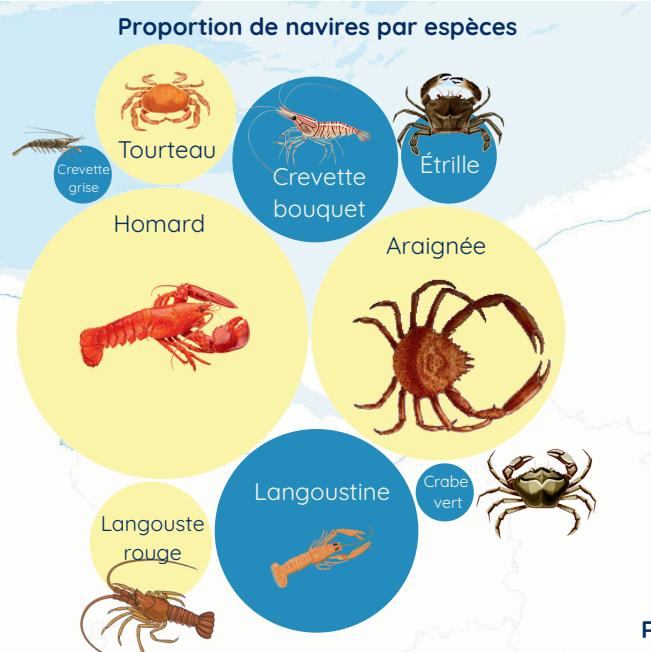
83 navires  
6 espèces

**ILLE-ET-VILAINE**

28 navires  
6 espèces

**MORBIHAN**

63 navires  
9 espèces



## PROGRAMMES EN COURS

Programme visant à acquérir des connaissances sur la biologie de l'araignée de mer et évaluer l'impact des systèmes d'effarouchement au sein des zones mytilicoles

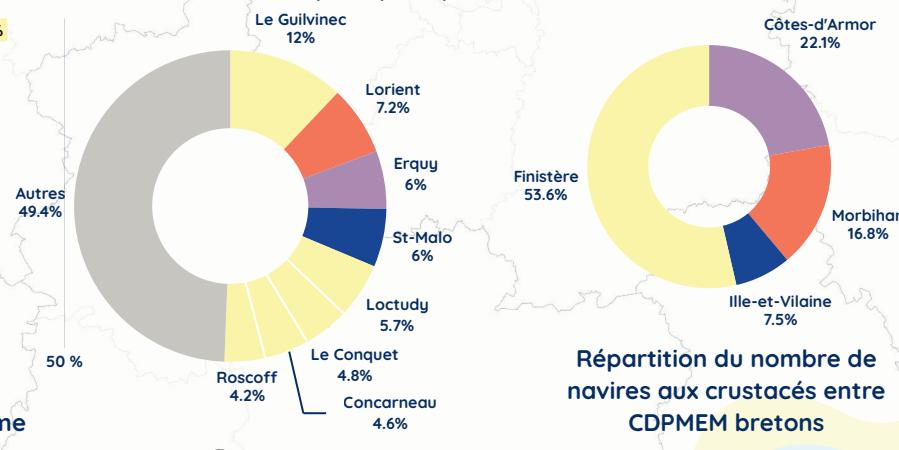


Programme visant à améliorer les méthodes de suivis des crustacés (homard, langouste rouge, tourteau et araignée) pour anticiper les stocks exploitables de ces ressources

## RECCRU



Répartition du nombre de navires pêchant les crustacés dans les principaux ports



Répartition du nombre de navires aux crustacés entre CDPMEM bretons



Évolution des débarquements de langoustes rouges de 2020 à 2024 (en kg)



## ZOOM SUR LA LANGOUSTE ROUGE

### PROGRAMME LANGOUSTE ROUGE RECONQUÊTE

Initié en 2015, à la demande des pêcheurs, ce programme visait à restaurer le stock de la langouste rouge à partir d'opérations de marquage / recapture. Les données récoltées lors de la capture des langoustes hors taille commerciale (taille du céphalothorax, date,...) ont permis de suivre leur croissance, leurs déplacements et leur habitat.



Nous sommes près de 3 000 à avoir été marquées

Les résultats montrent que la langouste rouge recolonise progressivement son aire historique, avec de nombreux juvéniles observés.

### AUJOURD'HUI DES MESURES MISES EN PLACE

- 1 Fermeture de la pêche durant 3 mois (janvier, février, mars)
- 2 Augmentation des tailles de capture
- 3 Marquage obligatoire pour le suivi des débarquements
- 4 Remise à l'eau des femelles grainées

